

Certaines mairies vous envoient une enquête pour la mise en place du Service minimum d'accueil. **N'y répondez pas.**

Concernant la mairie, nous rappelons que :

C'est l'administration qui doit prévenir les mairies et pas les écoles.

Le directeur ou la directrice n'a plus à s'assurer que l'école est fermée ou pas puisque l'école est censée être ouverte quoiqu'il en soit avec la mise en place du SMA.

Si tous les collègues déclarent leur **intention** d'être en grève (ce qui est souhaitable) nous ne pouvons pas écrire que l'école sera fermée.

Le directeur ou la directrice n'a pas à constituer de listes de grévistes dans son école parce qu'il ou elle prend le risque de se tromper. En effet, les collègues qui déclarent leur intention d'être gréviste le font dans une démarche individuelle et peuvent changer d'avis.

Le directeur ou la directrice peut collecter les déclarations d'intentions mais **n'est PAS OBLIGE(E) de le faire.**

Si il ou elle le fait, c'est pour transmettre à l'administration. Il ou elle ne transmet pas à la mairie. C'est à l'administration de le faire.

Pour les collègues, nous rappelons que :

Si vous ne renvoyez aucune déclaration d'intention cela signifie que vous ne serez pas gréviste.

Si vous renvoyez **individuellement** votre intention d'être en grève (voir modèle revendicatif du SNUipp 29 ci-dessous) vous pouvez être en grève ou changer d'avis.

Vous devez donc, tous si possible, renvoyer

A l'IEN par fax (pour 17 h) ou par courrier (posté avant 12 h cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION : le directeur ou la directrice n'est pas chef d'établissement. Si il ou elle est en grève, il ou elle n'a pas à rester à l'école pour s'assurer que tout va bien. Il ou elle est en grève.

Pour les parents.

S'il y a de fortes probabilités pour que vous soyez en grève, prévenez les pour qu'ils s'organisent, comme nous l'avons toujours fait.

POUR LE SNUIPP 29

RENVOYEZ-NOUS DANS LA MESURE DU POSSIBLE L'ENQUÊTE SUIVANTE

ECOLE :

COMMUNE :

CIRCONSCRIPTION :

Nombre de collègues dans l'école :

Nombre de déclarations d'intention envoyé :

Nombre de grévistes probables :

ECOLE FERMEE OUI NON

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION D'ÊTRE EN GREVE LE 7 OCTOBRE

NOM :

PRENOM :

Affectation :

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Le gouvernement a supprimé 11200 d'enseignants en cette rentrée scolaire et annonce 13500 suppressions supplémentaires pour la rentrée prochaine.

Ces mesures sont destructrices pour le Service Public d'Education et pèseront lourd sur l'avenir de nos élèves.

De plus, nos salaires stagnent depuis plusieurs années et le recours aux heures supplémentaires devient la règle pour compenser la baisse du pouvoir d'achat. Dans le même temps la nouvelle organisation du temps scolaire désorganise les écoles et annualise le temps de travail : c'est le travailler plus pour gagner....autant.

La journée internationale d'actions du 7 octobre mobilisera les salariés sur l'emploi, les salaires et le travail décent.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants revendiquent l'augmentation des salaires, réclament des conditions de travail décentes et s'opposent aux suppressions massives de postes qui remettent en cause les missions de la Fonction Publique.

La loi n° 2008-790 du 20/08/08 impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer. »

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 7 octobre 2008.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil. » (article L133-5).

A.....

LE

SIGNATURE.....